



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 69579

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des chefs de service des hôpitaux publics. Fonction exercée soit par des praticiens hospitaliers-professeurs des universités, soit par des praticiens hospitaliers, elle comporte de nombreuses responsabilités : organisation du service, formation des internes, participation aux différents projets engageant l'établissement dans lequel ils travaillent. Or, elle est assurée bénévolement : aucune rétribution ou compensation n'est prévue pour le travail supplémentaire, ni pour les responsabilités accrues. En conséquence, et devant la démission de plusieurs d'entre eux, les personnels concernés réclament la redéfinition de leur fonction ainsi que sa juste rétribution. Il lui demande donc si elle entend prendre en considération leurs légitimes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69579

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6699